



Le 22 décembre 2010

COMMUNICATION C.S.N.P.S N°5

Saison 2010/2011

A l'attention des Clubs Organisateur de Compétition

Les notes de frais des officiels d'arbitrage, des membres désignés par la CSNPS doivent être impérativement remboursés à la fin de la compétition.

La C.S.N.P.S